

## Coupes 2017

### LA FORET DOMANIALE DE MEUDON



**Grande de 1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien.

Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

Le châtaignier et le chêne sessile sont les deux essences majoritaires mais on trouve également de l'érable, du tilleul, du merisier, du frêne, du hêtre, du bouleau...

La forêt abrite une petite faune diversifiée ainsi que des amphibiens, libellules...

Elle accueille un public nombreux grâce à ses aménagements : parcs forestiers, 130 km de sentiers de promenade, sentiers sportifs...

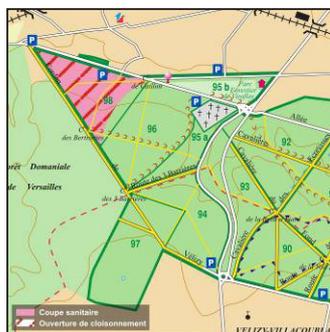
Elle est gérée durablement par l'Office national des forêts et répond à trois objectifs : accueil du public, production de bois et préservation de l'environnement.

## L'ONF sécurise la forêt de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2001-2020.

Celui-ci prévoit plusieurs coupes dont une sur la parcelle 98 située sur le territoire de Viroflay.

**Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.**



La coupe **sanitaire** programmée sur la parcelle 98 va **sécuriser** l'espace forestier

Cette parcelle se compose d'un peuplement mature, composé principalement de feuillus (chênes, châtaigniers...). Les arbres sont **vieillissants** voire **dépérissants** sur certaines zones.

La coupe prévue sur une surface de **11,8 hectares** consiste à couper tous les arbres blessés, déstabilisés et dépérissants, afin de sécuriser l'espace forestier.

Suite à cette coupe, le paysage forestier sera modifié : **il deviendra plus éclairé.**

### Illustration d'une coupe sanitaire



## Coupes 2017

### \* L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

### Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

### Que se passera t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) vont enrichir l'humus du sol.

Afin de limiter l'impact des coupes sur le paysage, la parcelle sera ensuite traitée en **futaie irrégulière** : cela signifie que chaque arbre est récolté selon sa maturité propre. La parcelle se composera d'un peuplement diversifié de grands et petits arbres.

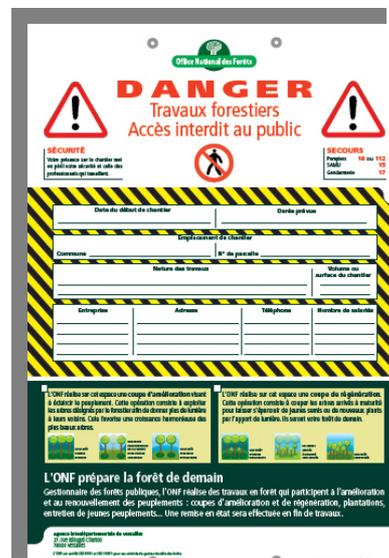
## Parallèlement, des chemins dédiés aux engins forestiers vont être mis en place sur la parcelle 98

Appelés **cloisonnements d'exploitation**, ces chemins d'accès régulièrement espacés facilitent la circulation des engins forestiers sur la parcelle et protègent les sols.



Exemple de cloisonnements d'exploitation

## L'exploitation est programmée au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et durera plusieurs mois



Cette coupe sera réalisée en « bois façonné », ce qui signifie que les entreprises interviennent pour le compte de l'ONF. Ce mode d'exploitation permet de mieux contrôler les plannings et les chantiers.

**Les bois seront stockés** au bord des chemins forestiers et au carrefour des Bertissettes.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.**

### Plan de la coupe – parcelle 98 forêt domaniale de Meudon

